2022 Volleyball Canada
Guide de Compétition Intérieur
Sénior

Publié en novembre 2021

Table de matière

Sommaire des Nationaux Sénior 2022.....3

Covid-19 et championnats nationaux.....3

Admissibilité et Inscription.....4

- Inscription d'une équipe.....4
- Équipes Étrangères.....7
- Catégories d'âge 7

Règles des compétitions et informations pour les participants 7

- Directives pour l'organisation d'évènements 7
- Règles de Jeux.....8
- Enregistrement des équipe 9
- Ballon de compétition et uniformes.....10
- Gestion des compétitions 11
- Horaires et classement.....11
- Services Médicaux.....12
- Prix.....12
- Sanctions.....12
- Processus de Protêt et d'Appel.....13
- Code de Conduite & Discipline 14
- Sport Sans Abus.....14

Championnats nationaux pour Sénior 2021

Volleyball Canada intègre un nouveau championnat pour sénior au calendrier des compétitions nationales. En 2022, nous organiserons le championnat pour adultes au Edmonton EXPO Centre située dans la ville de Edmonton. 2022 sera la première édition depuis qu'une division de championnat pour sénior a été créée en 2010.

Date	Ville	Catégories	Installation
14 - 15mai, 2022	Edmonton	Tournoi pour hommes et tournoi pour femmes Les 40 ans et plus pour hommes, les 40 ans et plus pour femmes Les 50 ans et plus pour hommes, les 50 ans et plus pour femmes	Edmonton EXPO Centre

COVID-19 et championnats nationaux

La santé et la sécurité des athlètes, des membres du personnel et de la communauté de Volleyball Canada sont notre priorité. Volleyball Canada appuie l'utilisation de vaccins approuvés par Santé Canada comme outil essentiel pour réduire la propagation de la COVID-19 et ses répercussions sur la santé.

Dans l'exigence d'une preuve de statut vaccinal, Volleyball Canada suivra les directives des autorités locales ainsi que de nos installations partenaires, qui peuvent être plus strictes que les lignes directrices régionales. Nous comprenons que cela peut varier d'une région à l'autre du pays, et nous demandons à nos participants de respecter les stratégies d'atténuation de la COVID dans leurs régions et installations respectives, et quand ils voyagent en dehors de leur région.

Comme cela a été le cas pendant la pandémie, Volleyball Canada continuera d'évaluer ses lignes directrices de façon régulière.

Comment rester à l'affût des informations ?

Les communiqués officiels sur la COVID-19 seront publiés sur notre site Web et relayés par le biais du bulletin d'information des championnats nationaux.
Les contacts des équipes, les entraîneurs, les joueurs et les parents sont également encouragés à s'abonner à nos plateformes de médias sociaux pour bénéficier de mises à jour sur le sujet.

Grâce au bulletin d'information des championnats nationaux, vous recevez des informations pertinentes directement dans votre boîte de réception. Inscrivez-vous ici

À propos de l'organisation d'un événement

Afin de réussir l'organisation des championnats nationaux malgré la pandémie de Covid-19, VC pourrait modifier les villes et les lieux d'accueil. Les équipes seront informées à temps de toute modification apportée au calendrier des championnats.

À propos de la compétition

Il est possible que VC modifie les règlements du présent document afin de respecter les politiques de santé du gouvernement local/provincial/fédéral. Les modifications peuvent inclure, mais sans s'y limiter:

- La composition de l'équipe
- Le déroulement du match
- La participation des spectateurs

- Les inscriptions

En cas de changement, toutes les équipes inscrites seront directement informées.

À propos de l'organisation des voyages

Alors que de nombreuses questions restent sans réponses avant les championnats nationaux sénior de 2022, les équipes sont encouragées à procéder à toutes les réservations de voyage le plus tard possible, afin d'éviter de modifier leurs plans de voyage en cas de changement dans l'organisation de ces championnats nationaux. Veuillez garder les points suivants à l'esprit lorsque vous organisez un voyage pour les championnats nationaux :

- Assurez-vous de bien comprendre la politique d'annulation pour toutes les réservations de voyage
- Réservez avec Absolute Travel Specialists, notre partenaire privilégié
    - Ils maîtrisent parfaitement les itinéraires des compagnies aériennes desservant les différentes villes
    - Ils peuvent négocier de meilleures politiques d'annulation si jamais les championnats nationaux devaient être annulés
    - Ils contacteront directement les compagnies aériennes pour tout changement majeur, ce qui permettra aux équipes de gagner du temps et de ménagers leurs efforts

À propos des réservations d'hôtels

Toutes les équipes doivent réserver leur hébergement par leurs propres moyens. Si les championnats nationaux sénior devaient être annulés par VC en raison de la COVID-19, les équipes seront responsables de l'annulation de leur hébergement. Conformément aux considérations relatives au voyage, assurez-vous de bien comprendre la politique d'annulation pour toutes les réservations.

Politique de remboursement

Si les championnats nationaux sénior sont annulés par VC pour des raisons liées à la COVID-19, les équipes recevront un remboursement complet des frais d'inscription et des laissez-passer, après déduction des frais administratifs. De plus amples informations seront fournies ultérieurement.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Championnats Nationaux Sénior. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

1.0
Inscription d'une Équipe

1.1 **Joueurs :** Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain. Les 12 noms inscrits sur la feuille de match peuvent varier d'un match à l'autre (voir l'article 4.1.1 du Livre des règlements).

Pour participer à un championnat national de VC, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son APT et de VC. Rappel important ! Les joueurs peuvent seulement être inscrits sur un alignement (une catégorie d'âge) par évènement.

1.2 Responsables / personnes en autorité: Cette catégorie englobe les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe. qui doivent tous être inscrits comme leaders auprès de VC

- La liste officielle des membres de l'équipe à un Championnat National Sénior ne peut avoir plus de quatre (4) individus.
- Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent être inscrites sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

Voici la liste des responsables reconnus lors des Championnats Nationaux Sénior:

- Entraîneur-chef : La personne qui est la principale responsable de l'entraînement de l'équipe. Elle doit effectuer une vérification du casier judiciaire (EPIC) au cours des trois dernières années, les associations provinciales et territoriales (PTA) vérifieront l'EPIC de tous les entraîneurs-chefs, et s'ils ont suivi une formation sur la sécurité dans le sport dispensée par l'Association canadienne des entraîneurs.
- Entraîneur adjoint : Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. L'entraîneur adjoint peut seulement être dans le rôle d'entraineur-chef dans des circonstances atténuantes et avec l'approbation préalable de Volleyball Canada. Chaque équipe peut avoir un maximum de trois (3) entraîneur-adjoint sur la liste officielle.
- Entraîneur d'équipe : Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe.
- Chef d'équipe : La(les) personne(s) responsable(s) des tâches administratives préalables et sur place de l'équipe et qui agit(ssent) comme agent(s) de liaison entre l'équipe et les autres parties (ex. VC, hôtels, restaurants).

1.3 Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne serra responsable des communications entre l'équipe et son club et VC. Cette personne ne sera pas listée sur la liste officielle à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur-chef, entraîneur adjoint).

1.4 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC. Il faut au moins avoir une adhésion de joueur récréatif pour participer au championnat national pour sénior.

1.5 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur(euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur(euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.

1.6 Liste officielle: Les équipes devront soumettre leurs compositions d'équipe/liste officielle dans leur profil sur le VSR des nationaux avant la date de clôture des inscriptions, le 7 avril 2022. Après cette date, toutes les listes officielles des nationaux seront verrouillées et examinées par VC. Veuillez noter que les changements ou les ajouts ne peuvent pas être effectués pendant l'enregistrement des entraîneurs. Toutes les modifications doivent être effectuées avant le début de l'événement au moyen du formulaire de demande d'exemption de composition d'équipe (voir section 1.7 pour plus de détails).

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnats national de VC doivent avoir au moins 18 ans.

1.8 Date d'inscription:

Catégorie d'âge	Ville	Date d'inscription	Heure
Division 40 ans et plus	Edmonton	23 février, 2022	12h00 HNE
Division 50 ans et plus	Edmonton	23 février, 2022	12h00 HNE
Division du tournoi	Edmonton	23 février, 2022	12h00 HNE

Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. La date de clôture pour les inscriptions est le 7 avril 2022 à 23h59 HNE.

1.9 Frais d'inscription: 810 $ (les taxes ne sont pas facturées sur les frais d'inscription).

1.10 Liste d'attente : Si la catégorie d'âge/de genre à laquelle vous vouliez vous inscrire est déjà complète, nous vous encourageons fortement à inscrire votre équipe sur la liste d'attente. Si des places s'ajoutent ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe inscrite sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes inscrites sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.11 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des championnats nationaux sénior seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants:

Date	Refund
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 100 $ de frais d'administration
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 100 $ de frais d'administration
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement
Dans les deux semaines suivant l'enregistrement des entraineurs	Aucun remboursement

1.12 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer à un Championnat national Sénior:

- Être membre en règle de leur APT et de Volleyball Canada.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer à un Championnat national de VC doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir le point 2.0).
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de Volleyball Canada

2.0

Équipes étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux Championnats Nationaux Sénior devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à Volleyball Canada une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de Volleyball Canada.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de Volleyball Canada. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que Volleyball Canada aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.

* *Volleyball Canada se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le guide pour les équipes et les joueurs étrangers.

3.0

Admissibilité de la catégorie d'âge

3.1 Les compétitions seront ouvertes aux hommes et aux femmes. L'âge sera arrêté à compter du 31 décembre 2022.

3.2 Division du tournoi : Tous les participants à la division du tournoi doivent avoir au moins 18 ans. Il n'y a pas d'âge limite dans cette division. Cette division est le plus haut niveau de compétition aux championnats nationaux sénior. Les athlètes de l'ACSC, NCAA et d'U-Sport sont autorisés à jouer dans cette division.

3.3. Division 40 ans et plus : Tous les participants doivent avoir au moins 40 ans. Il n'y a pas d'âge limite dans cette division.

3.4. Division 50 ans et plus : Tous les participants doivent avoir au moins 50 ans. Il n'y a pas d'âge limite dans cette division.

Règles des Compétitions

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

4.0

Directives pour l'organisation d'événements

4.1 Un minimum de quatre équipes par catégorie est requis pour la tenue des championnats nationaux pour adultes. Volleyball Canada se réserve le droit de combiner les deux divisions de catégorie d'âge si une division n'obtient pas le nombre minimum d'équipes. VC informera les équipes avant toute modification

4.2 Les matchs à la ronde seront dirigés par deux arbitres. Les matchs éliminatoires seront dirigés par deux arbitres.

4.3 La consommation d'alcool par un participant figurant dans la composition d'équipe est strictement interdite dans le bâtiment pendant la durée de la compétition. La consommation d'alcool fera l'objet de mesures disciplinaires.

4.4 Les glacières ne sont pas autorisées dans l'installation pendant la durée de la compétition.

5.0

Règles de Jeu

Voir le 2021-2022 Livre des règlements de volleyball intérieur pour une liste complète des règlements et Mises à jour 2021-22 au Livre des règlements de volleyball intérieur pour une liste des mises à jour et modifications importantes.

5.1 Protocol d'échauffement :

a) L'échauffement des équipes aura un format 2-4-4, ce qui veut dire :

- 2 minutes seront accordées aux équipes pour s'échauffer de leur coté du terrain,
- 4 minutes seront accordées pour l'utilisation complète du terrain (traditionnellement pour des services),
- 4 minutes pour les préparations sur le terrain ou à l'extérieur. Voir le point «c» ci-dessous pour les recommandations d'échauffement.

b) Dans le but de réduire l'occurrence des blessures et des commotions cérébrales au cours des parties, Volleyball Canada a développé le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole doit être suivit par toutes les équipes au moment de leur échauffement officiel au filet :

1. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après une frappe d'attaque, et se déplacer du côté opposé du filet uniquement par l'extérieur du terrain. Il n'est pas permis aux athlètes de se trouver sur le terrain de jeu receveur.
2. Tous les ballons provenant du côté receveur du terrain, lors de leur entrée dans le côté à l'attaque, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain.
3. Les ballons récupérés doivent être retournés le long des lignes de côté du terrain, et non au travers du côté receveur.
4. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c.-à-d. pour une activité de jeu impliquant tout le terrain, un seul ballon peut être en jeu à tout moment.
5. L'équipe ne peut pas utiliser de ballons dans la zone libre lors du temps alloué sur le terrain à l'équipe adverse. Il est recommandé que cette équipe aide à la récupération des ballons pour l'équipe sur le terrain.

Les équipes qui ne suivent pas le protocole seront informées par l'arbitre qu'elles doivent suivre les règles mentionnées ci-dessus. Les équipes doivent ajuster leur échauffement en conséquence ou peuvent choisir de ne pas continuer leur échauffement. Le temps d'échauffement ne s'arrête pas pendant la période de notification et d'ajustement. L'arbitre notera sur la feuille de match toutes les équipes qui ne suivent pas le protocole d'échauffement. Les équipes peuvent être éligibles à un examen plus approfondi et / ou à des mesures disciplinaires si plusieurs infractions sont notées sur la feuille de match.

c) Recommandations d'échauffement

- Les frappes devraient être dirigées loin des courts avec des jeux actifs et des zones de places assises pour les spectateurs, lorsque cela est possible

5.2 La règle du terrain de sport

Chaque équipe doit jouer dans son propre espace de jeu. La zone située au-delà du terrain de sport est désignée zone non jouable. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur le terrain de sport et le joueur doit toujours jouer le ballon sur le terrain de sport.

Exemples:

- Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;
- Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Laisser la surface de jeu, marcher sur une chaise et jouer au ballon = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre.

Toute action de service doit être initiée avec au moins un pied en contact avec le terrain de sport.

5.4 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

5.5 Juge de ligne et marqueur

Chaque équipe doit fournir quatre bénévoles pour assurer la fonction de juge de ligne et de marqueur. Ces responsabilités seront assignées aux équipes par l'intermédiaire du calendrier de la compétition. Les matchs seront assignés directement avant ou après le propre match d'une équipe.

6.0

Enregistrement des équipes

10.1. Le processus d'inscription des équipes aura lieu la veille au soir de la première date de compétition. Les équipes qui ne peuvent pas s'inscrire ce soir-là doivent communiquer avec VC pour programmer un nouveau créneau pour l'inscription.

10.2 Seules les personnes figurant dans la composition d'équipe officielle peuvent inscrire leur équipe; de préférence le capitaine ou l'entraîneur de l'équipe.

10.3 La personne effectuant devront compléter les étapes suivantes lors de l'enregistrement:

- Enlever tout personnel ou joueur qui n'est pas présent lors du tournoi.
- Signer la feuille pour confirmer l'exactitude de l'information pour la durée de l'événement.
- Fournir en format écrit, la reconnaissance et compréhension que l'équipe qui compétition ne devra en tout temps le faire en suivant les règles et procédures par ce qui suit :
    - Guide de compétition sénior intérieurs 2022
    - Le livrent des règlements de Volleyball Canada 2021/2022
    - Le code de conduite de VC
    - Lignes directrices sur les commotions cérébrales en VC
    - Protocole d'échauffement

10.4 La personne effectuant l'inscription recevra une composition d'équipe approuvée lors de l'enregistrement. L'entraîneur chef /capitaine de l'équipe sa possession tout au long du tournoi pour des vérifications par les officiels du tournoi. Si cette composition est perdue, un montant de 5 $ sera demandé pour recevoir une nouvelle composition imprimée.

7.0

Ballon de compétition et uniformes

7.1 Ballon officiel

Le fournisseur officiel du ballon pour les nationaux est Mikasa. Toute l'équipe **utilisera le Mikasa V200W**

7.2 Hauteur du filet

Féminine: 2.24m **Masculin:** 2.43m

7.3 Uniformes des athlètes

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être des couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libéro. La tenue du libéro doit nettement contraster du reste de l'équipe.
- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition de numéro entre joueurs.
- Le capitaine d'équipe est identifié grâce à une barrette de 8 X 2 cm, placée sous le numéro de la poitrine.
- Les chaussures doivent être pourvues de semelles non marquantes.

7.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Doivent porter l'uniforme qui représente adéquatement leur équipe.
- Chaussures fermées appropriées
- Aucun chapeau ni casquette

Ce code est fortement recommandé pour tous les juges de ligne et les marqueurs lors des Championnats Nationaux Sénior de VC.

8.0

Gestion des compétitions

Tous les horaires et résultats des compétitions seront disponibles sur ISET à l'adresse **www.iset.net.**

Tous les matchs seront enregistrés sur des feuilles de match.

9.0

Horaires et classement

9.1 Tirage au sort

VC s'efforce de fournir au moins 4 matchs aux championnats nationaux de VC.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum de deux matchs consécutifs par jour

9.2 Horaires des vagues

Chaque calendrier des championnats nationaux est divisé en deux vagues par jour :

- Une vague matinale et une vague de l'après-midi.

Chaque équipe ne jouera qu'une seule vague par jour. Les allocations de division par vague sont affichées environ 1 à 2 mois avant la compétition.

*VC se réserve le droit de ne pas programmer un événement avec des vagues

9.3 Calendrier

VC s'efforce de publier l'horaire provisoire un mois avant la date de début de l'événement. Les horaires définitifs sont disponibles sur iset.net une fois que toutes les équipes se sont enregistrées le soir précédant la date du début de la compétition. Veuillez noter que les horaires provisoires sont sujets à changement et que les équipes sont tenues de vérifier l'horaire final pour s'assurer qu'elles sont à l'heure pour les matchs

9.4 Classement

En tant qu'événement pilote, le format de classement pour les championnats nationaux pour sénior 2022 sera défini selon le nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie. Si le nombre de participants est bas, un tirage sera effectué pour classer les équipes et des matchs à la ronde seront joués. Si un nombre suffisant d'équipes s'inscrit pour créer des poules, les équipes seront placées dans des poules afin de leur permettre de jouer contre des équipes des quatre coins du pays.

REMARQUE : Ce plan de classement n'est pas définitif et peut être ajusté peu de temps avant le début du tournoi.

10.0

Services Médicaux

10.1 Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

10.2 Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux championnats nationaux sont tenues de suivre le protocole de Volleyball Canada en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur cette protocole dans la Section politique du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

Les athlètes sont autorisés à faire le suivi de leur évaluation initiale avec un professionnel de la santé. Si l'athlète est jugé apte à jouer et qu'une reprise immédiate est sans danger, il peut le faire en soumettant l'attestation médicale à l'équipe médicale sur place ou aux responsables de la compétition.

Si un professionnel de la santé est désigné sur place pour évaluer des commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation à un professionnel de la santé hors site.

11.0

Prix

11.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les Championnet de nationaux sénior:

- Médailles
    - Les médailles de 1ère, 2e, et 3e positions

11.2 Cérémonie de remise des prix:
Les équipes recevront leurs à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci.

12.0

Sanctions

12.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes lors d'un Championnat national sénior:

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de Volleyball Canada.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au Livre des règlements de 2021 - 2022

- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Toute autre infraction jugée dommageable pour l'événement où ses participants le CCI pourra également être sanctionnée

12.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, Volleyball Canada applique à tous les Championnats Nationaux de VC les frais suivants :

- 100,00 $ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;
- 100,00 $ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.

12.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée à un Championnat national sénior perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à Volleyball Canada. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

13.0

Processus de Protêt et d'Appel

13.1 Tout protêt ou appel lors d'un Championnat national sénior sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un membre du CCI ou un délégué autorisé;
- Un représentant du comité organisateur;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

13.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime lors des Championnats Nationaux sénior et ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

13.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.

- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

13.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 100 $ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fines dévaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

13.5 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident. Pour en savoir plus, consultez les sections « Méthode de présentation d'un protêt » et « Comité de protêt » du Livre des règlements de 2021 - 2022.

Dans l'éventualité d'un protêt, les mesures suivantes seront prises:

- Les deux équipes sont avisées du dépôt d'un protêt.
- L'entraîneur chef de l'équipe présentant doit fournir les frais de protestation en espèces de 100 $ et devra écrire un rapport
- Elles sont retenues dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe ayant déposé le protêt.
- Le jury interroge toutes les parties concernées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.).
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du jury communique cette décision à toutes les parties concernées.

14.0

Code de Conduite & Discipline

Le Livre des règlements de 2021 – 2022 renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément aux Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires.

15.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire et sans abus. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, veuillez cliquer ici.

Rapports sur le sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Chaque personne est tenue de signaler les cas de maltraitance ou de soupçons de maltraitance à VC ou à une association provinciale et territoriale afin que ces situations puissent être traitées rapidement.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît voir le Safe Sport Vue d'ensemble processus de plainte. Les rapports peuvent être adressés à l'officier tiers indépendant pour le sport sécuritaire de VC à lise@wiserworkplaces.ca ou au (519) 900-6813, ou en communiquant avec la ligne d'assistance du sport Canadien:

Éducation

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport, disponible sur le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs.

À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.

Le module sur la « Sécurité dans le sport » est un module gratuit d'apprentissage en ligne de 90 minutes qui donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'harmonise avec les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport et répond aux exigences de Sport Canada en matière d'éducation pour la sécurité dans le sport.

Visitez le site de formation sur la sécurité dans le sport pour obtenir plus d'informations : https://safesport.coach.ca/fr

Gestion des risques

Tous les entraîneurs, les membres du personnel, les bénévoles, les arbitres, et les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux activités de l'équipe nationale au Canada et à l'étranger doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des risques. Ces exigences sont aussi en place pour toutes les mêmes personnes impliquées dans les compétitions nationales de VC. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.
Pour aider nos membres à mieux comprendre ce qu'ils ont à faire, nous avons compilé une liste des questions les plus fréquentes.